ETAT des dépenses relatives au service de protection des	s pecherres	.—Duece
Goélette "Critic."		
Service.	Montant.	Total.
Affrétement, du 5 juin au Ier octobre 1888	\$ cts. 1,013 99 1,373 06 459 68 188 76	\$ cts
GOÉLETTE "CRUSOE."	<u> </u>	
Affrétement, du 3 octobre au 15 novembre 1898	88 00 243 60 89 65	421 25
GOÉLETTE " C. H. TUPPER."	-	
Affrétement, du 15 juin au 16 octobre 1888	1,200 00 1,918 37 676 72 436 48	4,231 57
GOÉLETTE " VIGILANT."		
Solde des officiers et de l'équipage	3,753 48 1,214 46 1,545 42	6,513 36
· COMPTE GÉNÉRAL.		
Frais divers		1.498 79

Les instructions additionnelles ci-après ont été envoyées aux commandants et capitaines des croiseurs:

Ottawa, 21 mai 1888.

Monsieur,—Dans l'accomblissement des devoirs qui vous incombent pendant la présente année, vous vous guiderez sur tous les points qui ne sont pas spécialement mentionnés ici, par les instructions dans les lettres de ce département en date du 16 mars 1886 et du 16 avril 1887.

Le 15 février 1888, le projet d'un nouveau traité des pêcheries a été signé à Washington par les représentants du gouvernement de la Grande-Bretagne et de celui des Etats-Unis, et il a été fait en même temps un arrangement ayant pour objet d'établir un modus vivendi qui sera mis à effet pendant un temps limité en attendant la ratification définitive ou le rejet du traité. Il vous est transmis ci-joint copie de cet arrangement pour que vous en preniez connaissance.